



**APPEL INTERNATIONAL A CANDIDATURES POUR UNE BOURSE
POST-DOCTORALE DANS LE CADRE DU CONSORTIUM
« ERAIFT- AGRINATURA » FINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE**



Renforcement de capacités des praticiens de la biodiversité, des scientifiques et des décideurs politiques pour la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique

**Instrument de financement de la Coopération au Développement (ICD)
(Décision n° 41928)**

1. Contexte et justification

L'ERAIFT en collaboration avec ses institutions partenaires d'AGRINATURA lance cette bourse postdoctorale pour le recrutement d'un candidat dont la mission est définie dans les pages qui suivent. Cet appel international à manifestation d'intérêt fait suite aux deux précédents appels qui ont permis de sélectionner 13 boursiers pour la formation doctorale de l'ERAIFT en cotutelle avec AGRINATURA.

Ce document s'inscrit dans le cadre du programme dénommé : « *Gestion durable des écosystèmes tropicaux, basée sur les connaissances* », sous le financement de l'Instrument de la Coopération au Développement (ICD) N° 41928 de l'Union européenne. Le programme comprend plusieurs volets dont le projet de « Renforcement de capacités des praticiens de la biodiversité, des scientifiques et des décideurs politiques pour la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique ».

L'objectif global du projet est de « *Soutenir les politiques environnementales et les investissements en faveur de la gestion durable, participative et équitable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique* ». De manière opérationnelle, ce programme se propose de « *Contribuer au renforcement de capacités des praticiens de la biodiversité, des scientifiques et des décideurs politiques en matière de production et d'utilisation des informations nécessaires à la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique* ».

Le groupe cible du projet est constitué des « *praticiens de la biodiversité, scientifiques, les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé, ainsi que les décideurs politiques* ».

L'aire du projet couvre le bassin du Congo et l'Afrique de l'Ouest. Le projet est mis en œuvre par « **AGRINATURA-GEIE** (= European Alliance on Agricultural Knowledge for Development) » et l'Ecole Régionale postuniversitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (**ERAIFT**). AGRINATURA-GEIE a par ailleurs délégué la gestion des activités du projet qui lui sont dédiées à l'Université de Liège (Gembloux Agro-Bio Tech).



2. Principales parties prenantes du projet

2.1 AGRINATURA

AGRINATURA regroupe 35 universités et organisations européennes de recherche ayant un intérêt commun à soutenir un développement agricole durable afin d'améliorer les conditions de vie des populations, selon les objectifs de développement durable. AGRINATURA mutualise ses ressources pour travailler en partenariat avec des collaborateurs internationaux, en particulier dans les pays en développement. AGRINATURA s'attache à promouvoir l'excellence scientifique, par le biais de projets conjoints de recherche, d'éducation et de formation ; et le développement, à travers la mise à disposition d'expertise scientifique pour la mise en œuvre de projets de terrain et le renforcement des capacités des acteurs. Le Groupement Européen d'Intérêt Économique AGRINATURA (AGRINATURA-GEIE) a été spécialement constitué pour permettre la mise en œuvre et la gestion de projets faisant appel à l'expertise de plusieurs de ses membres. L'ensemble représente plus de 10.000 chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs dans le domaine de la recherche agronomique pour le développement, en poste permanent. Les institutions membres d'AGRINATURA sont :

1. Agricultural University of Tirana, Albania	19. Georg-August University Göttingen, Centre of Biodiversity and Sustainable Land Use, Germany
2. University of Natural Resources and Life Sciences (BOKU), Austria	20. Center for Development Research (ZEF), University of Bonn, Germany
3. Research Institute of Organic Agriculture (FiBL), Belgium	21. University of Hohenheim, Germany
4. Catholic University of Leuven, Belgium	22. Szent Istvan University, Hungary
5. Ghent University, Belgium	23. National University of Ireland Galway, Ireland
6. Gembloux Agro-Bio Tech, University of Liège, Belgium	24. University College Cork, Ireland
7. Czech University of Life Sciences Prague, Czech Republic	25. The University of Catania, Italy
8. Aarhus University, Denmark	26. Wageningen University and Research, the Netherlands
9. University of Copenhagen, Denmark	27. International Centre for development oriented Research in Agriculture (ICRA), the Netherlands
10. Helsinki University, Finland	28. Instituto Superior de Agronomia, Portugal
11. Agropolis International, France	29. Swedish University of Agricultural Sciences (SLU), Sweden
12. Montpellier SupAgro, France	30. Bern University of Applied Sciences, Switzerland
13. Institute of research for development, France	31. Natural Resources Institute, University of Greenwich, UK
14. Centre for international cooperation research and development in agriculture, CIRAD, France	32. Polytechnic University of Madrid, Spain
15. Agreenium, France	33. University of Reading, UK
16. Gembloux Agro-Bio Tech- University of Liège, Belgium	



17. College of International Agro-Development (ISTOM), France	34. Natural Resources Institute Finland (LUKE), Finland
18. Consiglio per la ricerca in agricoltura e l'analisi dell'economia agraria (CREA), Italy	35. Royal Tropical Institute (KIT), Netherlands

2.2 ERAIFT

Cette École Régionale a été créée le 10 avril 1999. Elle est fondée autour du projet sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO (programme MAB) qui vise un développement humain durable en harmonie avec l'environnement. Depuis 2016, l'ERAIFT jouit du statut de Centre de Catégorie 2 de l'UNESCO¹ et contribue depuis sa création au renforcement des capacités des cadres et décideurs originaires de 23 pays francophones et lusophones d'Afrique Subsaharienne et de la région de l'Océan indien en matière de gestion des aires protégées, ainsi qu'en aménagement durable des forêts et territoires tropicaux (environ 300 Masters, 21 docteurs et plus d'un millier de cadres des secteurs publics et privé formés dans le domaine « forêt-environnement »).

Ses divers organes de gestion (*la Conférence des Etats membres, le Conseil d'Administration, le Conseil Académique et à la Recherche (CAR) et la Direction*) confèrent à l'École une gouvernance internationale assurant une durabilité et viabilité institutionnelle. L'ERAIFT jouit actuellement du statut de Centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO. Par ailleurs, en vue de son fonctionnement harmonieux, plusieurs accords de collaboration ont été conclus au niveau national, régional et international avec divers partenaires techniques et financiers.

Au niveau national, l'ERAIFT est implantée sur le campus de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) et entretient, avec cette institution, une collaboration scientifique et académique fructueuse. Par ailleurs, l'ERAIFT a conclu un partenariat d'exécution de ses 3 Masters régionaux avec l'Université de Kisangani (UNIKIS) implantée dans la partie Est de la RDC, dans la région des forêts denses humides tropicales de basse altitude. Cette institution d'enseignement universitaire est située en zone forestière et entourée de plusieurs aires protégées dont le Parc National de la Maïko, la Réserve de Faune à Okapi (RFO) et la Réserve de Biosphère de Yangambi (RBY). Cette position géographique offre à l'UNIKIS des bonnes conditions pour l'apprentissage, sur le terrain, des sciences forestières et environnementales. L'ERAIFT a également signé un accord de collaboration avec l'Université de Lubumbashi (UNILU) implantée dans la partie Sud de la RDC, dans la région minière du Katanga, en pleine forêt claire du type « miombo ». Ce milieu est particulièrement favorable aux étudiants pour étudier ce type de forêt ainsi que les nombreuses savanes environnantes, mais également pour comprendre la problématique de l'exploitation minière sur l'environnement et les humains.

Au niveau sous-régional, une convention de collaboration a été signée pour la mise en œuvre collégiale de la formation régionale organisée par l'ERAIFT avec les institutions suivantes :

- 1) Les Universités de Dschang et de Yaoundé 1 ainsi que l'École de Faune de Garoua au Cameroun et ;
- 2) L'Université des Sciences et Technique de Masuku et l'École Nationale des Eaux et Forêts au Gabon.

Ces divers accords avec les institutions nationales et régionales prévoient la mobilité régionale des étudiants et des formateurs en vue d'encourager les échanges d'expériences et d'expertises dans la réalisation des travaux en commun, la réalisation des travaux de recherche en cotutelle et le partage d'expériences et des leçons apprises pour une capitalisation au niveau régional.

¹ Les centres et instituts de catégorie 2 contribuent à l'exécution du programme de l'UNESCO par le renforcement des capacités, l'échange d'informations dans une discipline particulière, la recherche théorique et expérimentale, et la formation avancée dans des domaines de compétence spécifiques. Ils sont sous l'égide de l'UNESCO, mais ne font pas partie de l'Organisation sur le plan juridique ; ils sont régis par leurs propres règles officiellement approuvées par la Conférence générale. Ces centres et instituts forment un vaste réseau de centres associés dans les domaines de l'eau, des énergies renouvelables, de la politique scientifique, de la biotechnologie, des géosciences, des sciences fondamentales et de la télédétection.



Le présent projet permettra ainsi de consolider davantage ce partenariat régional en Afrique centrale, mais aussi de tisser d'autres partenariats, en cours de construction, au niveau de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (avec, par exemple, The African Leadership University (School of Wildlife Conservation, basée au Rwanda²), The Southern African Wildlife College, The Kitabi College of Conservation and Environmental Management) afin d'implémenter collégialement les formations de Master, et d'assurer la mobilité régionale des étudiants et des formateurs telle que le recommande le « système LMD »³. L'objectif étant de mettre en réseau l'ERAIFT, l'École de Faune de Garoua (Cameroun), l'ALU School of Wildlife Conservation (Rwanda), le Kitabi College (Rwanda) et le Southern African Wildlife College (SAWC, Afrique du Sud) et d'autres partenaires francophones et anglophones à identifier.

De plus, dans le cadre de la coopération sud-sud, en 2008, le Conseil Exécutif de l'UNESCO a pris la décision de transférer l'expérience de l'ERAIFT dans d'autres sous-régions de l'Afrique, notamment en Afrique de l'Ouest (projet de création, en cours, d'un IRAIFT – Institut Régional postuniversitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux, éventuellement en Côte d'Ivoire).

Au niveau international, la consolidation de ce réseautage d'institutions africaines francophones et anglophones, permettra également d'accroître leur capacité à s'intégrer dans le programme « Master Commun Erasmus Mundus – MCEM », comme c'est déjà le cas pour l'Université de Dschang au Cameroun. En effet, ce programme d'études international intégré de haut niveau, est dispensé par un consortium international d'Établissements d'Enseignement Supérieur (EES) de différents pays et, le cas échéant, d'autres partenaires enseignants ou non enseignants dotés d'une expertise et d'un intérêt spécifiques dans les domaines d'études/professionnels couverts par le programme commun.

Les MCEM visent à :

- 1) Favoriser l'amélioration de la qualité, l'innovation, l'excellence et l'internationalisation au niveau des établissements d'enseignement supérieur (EES) ;
- 2) Améliorer la qualité et l'attractivité de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) et soutenir l'action extérieure de l'Union dans le domaine de l'enseignement supérieur, en proposant aux meilleurs étudiants en master du monde des bourses leur permettant de préparer un master complet et ;
- 3) Améliorer le niveau des compétences et des aptitudes des diplômés en master et, en particulier, la pertinence des masters communs pour le marché du travail, en impliquant davantage les employeurs dans le monde de l'enseignement.

Par ailleurs, l'ERAIFT a négocié et conclu plusieurs accords de partenariat avec des institutions permettant un encadrement scientifique international des chercheurs et doctorants, telles que l'Université de Liège avec sa Plateforme « Afrique centrale » implantée dans les murs de l'ERAIFT, l'Université de Gent, l'Université de Laval, le Musée Royal d'Afrique Centrale de Tervuren, l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, le Jardin Botanique de Meise, l'Observatoire Satellital des forêts d'Afrique Centrale (OSFAC), l'OFAC, HIST (Chine), l'Université Fédérale de Para, l'Institut indonésien des Sciences, le CIRAD, et le Centre de Recherche Forestière International CIFOR.

L'ERAIFT est également co-créateur, avec l'ENEF, et membre, du Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale (RIFFEAC). Cette plateforme technique compte aujourd'hui 23 institutions de formation de la sous-région d'Afrique centrale, et a pour objectif de développer les compétences et les structures nécessaires à la gestion conjointe et durable des ressources environnementales et forestières. Créé à Libreville au Gabon, en 2001, le RIFFEAC est devenu en 2006 le partenaire de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) pour la mise en œuvre de l'axe

² ALU coopère aussi avec le Kitabi College au Rwanda et le Wildlife College en Afrique du Sud.

³ Dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur, le système « LMD » (L pour Licence, M pour Master et D pour Doctorat) a pour objectifs d'harmoniser les cursus de l'enseignement supérieur en Europe et de favoriser la mobilité des étudiants aux échelles régionale, nationale et européenne.



stratégique de son Plan de Convergence lié au « Renforcement des capacités, participation des acteurs, information et formation ».

Enfin, un élément clé du rôle joué par l'ERAIFT au niveau international, a été formalisé par la signature d'un MoU créant le « Réseau de coopération Sud-Sud pour le développement durable dans les Trois grands Bassins Forestiers tropicaux du monde » entre la Chaire UNESCO-Développement durable de l'Université Fédérale de Para, Belém, Brésil (Bassin d'Amazonie), l'ERAIFT, Université de Kinshasa, RDC (Bassin du Congo) et l'Institut Indonésien des Sciences (Asie du Sud-Est) dans le contexte de la 21^{ème} session du Conseil International de Coordination du Programme MAB tenue à Jeju (République de Corée, 28 mai 2009).

Grâce à l'UNESCO, une coopération structurelle avec le Centre de Catégorie 2 de l'UNESCO HIST en Chine (Beijing), spécialisé en télédétection a été également établie. Des visites conjointes des Réserves de Biosphère avec les partenaires brésiliens (visite de la Réserve de Yangambi, en RDC) et indonésiens (visite de la Réserve de Wunduanlachi en Chine, à Pekambaru, en Indonésie), ainsi que le partage de données entre ces institutions ont également été réalisées.

3. Principales articulations du présent projet AGRINATURA/UE financé par l'UE

Les principaux résultats attendus de ce programme se résument en 5 produits suivants :

- Produit 1 :** De futurs agents de la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique sont formés (masters, doctorats) au sein des écoles régionales spécialisées (ERAIFT et ses institutions partenaires) ;
- Produit 2 :** Des formations continues sont organisées à destination des différentes catégories d'acteurs de la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique.
- Produit 3 :** Des outils et des supports didactique et pédagogique de formation et de recherche sur la conservation de la biodiversité et la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique sont conçus, vulgarisés et diffusés ;
- Produit 4 :** L'ERAIFT et ses institutions partenaires nationales et régionales sont renforcées en termes de capacité d'accueil, de gestion informatisée et d'équipements/matériels de terrain ;
- Produit 5 :** Les résultats des travaux de recherche scientifique effectués au sein des institutions d'AGRINATURA et/ou de l'ERAIFT, en collaboration avec ses partenaires régionaux, sur la conservation de la biodiversité et la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique, sont capitalisés et accessibles pour les décideurs, en tant qu'outils d'aide à la décision.

Comme on peut le remarquer, le projet prévoit 5 produits différents axés essentiellement sur les formations continues et diplômantes, les appuis logistiques aux institutions concernées et à la recherche scientifique pour générer les nouvelles connaissances capitalisables dans la gestion durable des forêts.

Le présent appel à candidature s'inscrit dans le cadre de l'appui à la recherche scientifique au niveau postdoctoral. Il vise à sélectionner un postdoc qualifié dont les résultats de recherche contribueront à la réalisation des objectifs du projet à savoir la *Gestion durable des écosystèmes tropicaux basée sur les connaissances*.

4. Profil du bénéficiaire et éléments du dossier de candidature à la bourse postdoctorale

La présente s'adresse aux candidats ayant le profil suivant :

- Être originaire d'un des pays d'Afrique subsaharienne ;
- Être détenteur d'un diplôme de doctorat en sciences de la nature ou de l'environnement ou domaine équivalent ; en sciences humaines ou sociales orientées vers l'environnement



- Avoir obtenu son diplôme de doctorat au plus 5 ans par rapport à la date de la soumission de l'appel et compter au plus 50 ans d'âge à la soumission du dossier, et avoir réussi son doctorat avec la mention au moins « distinction » ou au moins 70 % dans une des Universités de renommée internationale ;
- L'approche systémique doit être le fil conducteur de son programme de recherche postdoctorale : c'est une approche pluridisciplinaire, intersectorielle, participative ; bref globale et intégrée ;
- Présenter en anglais et en français son protocole de recherche scientifique selon une approche systémique, et qui comprend un texte cohérent, un cadre logique, un planning cohérent d'activités sur 4 années ainsi qu'une estimation budgétaire réaliste ;
- Présenter le résumé de son CV reprenant essentiellement ses publications internationales dans les revues crédibles durant les 5 dernières années, sa participation à des congrès scientifiques internationaux avec communications dans le domaine de la *conservation de la biodiversité, la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique* ;
- Présenter les attestations de naissance, d'aptitude physique, de nationalité et de bonne vie et mœurs ou équivalentes (documents récents) ;
- Rédiger une lettre de motivation montrant les raisons majeures de faire son post-doc dans le cadre du consortium AGRINATURA/ERAIFT ; cette lettre doit être manuscrite et signée, écrite en français et anglais, et une page de chaque ;
- Faire preuve du bilinguisme dans l'exercice de ses fonctions à l'ERAIFT (français et anglais) pour travailler et publier dans les deux langues ;
- Prester sous l'autorité directe du Secrétaire Académique et à la Recherche de l'ERAIFT (le SAR).
- Transmettre régulièrement ses rapports d'activités de recherches scientifiques aux autorités académiques de l'ERAIFT ;
- Valoriser régulièrement ses données de recherche en publications scientifiques internationales dans les revues crédibles et indexées, d'au moins un article par an ;
- Accepter de vivre en République Démocratique du Congo (ERAIFT ou ses Stations de recherche) et contribuer efficacement à l'encadrement de nouveaux thésards du consortium ERAIFT/AGRINATURA.

5. Domaines éligibles de recherche post-doctorale

Les thèmes prioritaires des travaux de recherche postdoctorale doivent s'inscrire dans le soutien à l'objectif global du programme. A titre d'exemple, les axes prioritaires de recherche suivants sont éligibles :

- Évaluation de la prise en compte du changement climatique et du mécanisme REDD+ dans l'exploitation forestière ;
- Analyse de la restauration des écosystèmes perturbés ;
- Valorisation des connaissances locales/indigènes dans l'étude des aires protégées et leur gestion ;
- Reconstitution des ressources en essences commerciales dans les concessions forestières ;
- Sylviculture des essences commerciales tropicales en périphéries des aires protégées ;
- Mise en place de programmes d'amélioration des espèces de bois d'œuvre ;
- Analyse spatiale de la dynamique d'occupation du sol des zones de conservation et des paysages où ils se trouvent ;
- Gestion rationnelle et durable de la grande et moyenne faune ;
- Harmonisation des politiques forestières dans le bassin du Congo et en Afrique de l'Ouest ;
- Gouvernance des aires protégées et des réserves de biosphère ;
- Aménagement et gestion durable des zones humides ;
- Génétique forestière et amélioration des ressources ligneuses ;
- Développement agricole durable afin d'améliorer le niveau de vie des populations riveraines des aires protégées ;



- Impacts sur les politiques environnementales et les investissements en faveur de la gestion durable, participative et équitable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique ;
- Valeur économique et sociale des aires protégées ;
- Conflits fonciers au sens large entre urbanisation, développement agricole et conservation de la nature ;
- Perceptions des populations locales sur les aires protégées et la conservation de la biodiversité ;
- Analyse des chaînes de valeurs des produits agricoles et forestiers ;
- Analyse du fonctionnement écologique des systèmes naturels, semi-naturels et anthropiques.
- Autres sujets liés au fonctionnement, à l'analyse et à la gestion des aires protégées et des ressources naturelles ; Valorisation des essences ligneuses à potentiel commercial ; Problématique de la foresterie communautaire.

6. Montants de référence à propos de la bourse de recherche postdoctorale

Le montant prévisionnel de la bourse post-doc se présente globalement comme suit :

1	Coût de voyage Sud - Nord -Sud pour la recherche	Voyage A/R	4	1 000,00 €	4 000,00 €	Billet, visas, Covid19 et frais accessoire des voyages de recherches scientifiques
2	Allocation mensuelle fixe de subsistance	mois	33	1 500,00 €	49 500,00 €	Frais de séjour en RDC
3	Frais divers de recherche (récolte, labo et analyse, séminaire, colloque)	forfait	1	6 830,00 €	6 830,00 €	A verser au bénéficiaire mais à justifier selon les dépenses y compris les frais de logement et restauration lors des missions de recherche
4	Frais de publication	Publication	6	700,00 €	4 200,00 €	Revue scientifique internationale crédible
5	Assurance maladie au nord et au Sud	mois	33	90,00 €	2 970,00 €	Facture Mutuelle de Santé en RDC
6	Frais administratifs et suivi scientifique du post-doc	Année	3	2 500,00 €	7 500,00 €	Facture ERAIFT
	Total				75 000,00 €	

7. Transmission du dossier et date butoir

Le dossier compressé sera transmis par courriel, de préférence sous forme d'un lien, uniquement aux adresses suivantes :

- Destinateur : **Baudouin MICHEL**, Directeur de l'ERAIFT et Président du Conseil Académique et à la Recherche (CAR) à l'adresse suivante : info@eraift-rdc.org ; avec copie à Hervé MISHIDI : h.mishidi@eraift-rdc.org
- Objet : candidature à une subvention de recherche **postdoctorale** « ERAIFT-AGRINATURA ».
- Taille maximale du fichier : **10 Mo**
- Echéance pour le dépôt du dossier : **Samedi 10/12/2022 à 16 heures (Kinshasa Time)**.

Seuls les dossiers complets et transmis dans le délai seront examinés par une équipe mixte des évaluateurs constituée des membres du Conseil Académique et à la Recherche (CAR) de l'ERAIFT et ceux d'AGRINATURA, sous la présidence du Directeur de l'ERAIFT et Président du CAR. Enfin, une seule candidature sera retenue et notifiée.

Fait à Kinshasa, le 16/11/2022

Le Directeur de l'ERAIFT

Baudouin MICHEL